



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 24 AVRIL 2015

Les premiers arrivés sont charentais

QUARTIERS Grand-Angoulême et Grand-Cognac ont signé les premiers contrats de ville de la Région. Explications

Grand-Angoulême et Grand-Cognac sont engagées pour six ans. Elles sont les premières collectivités du Poitou-Charentes à avoir signé leur contrat de ville. Successeurs des contrats urbains à cohésion sociale (Cucs), les contrats de ville permettent, depuis le 1^{er} janvier 2015, aux collectivités partenaires – dont l'État au premier rang – de financer des actions (développement économique, santé, éducation, etc.) dans les quartiers dits prioritaires.

Avant d'en arriver à la signature, il a fallu se retrousser les manches et redéfinir très précisément, au bout de rue près, les périmètres urbains concernés. Sur le territoire du Grand-Angoulême, ils sont au nombre de cinq : Basseau/Grande-Garenne, Ma-Campagne, Bel-Air/Grand-Font (Angoulême), Champ-de-Manœuvre (Soyaux) et l'Étang-des-Moines (La Couronne).

Seize entreprises engagées

Le chantier a été mené tambour battant, en dépit des tensions post-municipales. Et, en décembre, au moment de la signature de l'accord-cadre qui validait les périmètres retenus, le préfet Salvador Pérez ne s'y trompait pas, en invitant



La signature du contrat de ville du Grand-Angoulême a eu lieu lundi. PHOTO BERTRAND RUIZ

les partenaires à maintenir la cadence : « Les premiers arrivés seront les premiers servis. »

Lundi, quatre mois après le gentil coup de pression préfectoral, Grand-Angoulême se dotait du premier contrat de ville de la Région. Une étape plutôt qu'un aboutissement puisqu'il faudra mettre en œuvre le contrat, au contact des habitants réunis en « conseils citoyens ». Lundi, sous le sort de la préfecture, les élus ont bien fait savoir qu'ils attendaient maintenant les subsides qui aideront à financer des actions obéissant à certaines orientations stratégiques : développement économique, insertion,

culture, sécurité, accès à la santé, etc. Hier, Grand Cognac était la deuxième collectivité française à signer ce contrat de ville en présence de tous les acteurs sociaux du territoire. Si Crouin est le seul quartier bénéficiaire, les quartiers des Rentes et de La Chaudronne restent néanmoins en veille.

Une charte entreprises a découlé de ces contrats de ville. Seize sociétés charentaises se sont engagées à privilégier l'éducation, la formation, le développement économique et les services de proximité dans ces quartiers prioritaires. Martell, Orange, ERDF, Veolia, SNCF entre autres, en font partie.

Unanimité pour vendre les chais Monnet, mais...

CONSEIL MUNICIPAL Hier, les élus ont autorisé Michel Gourinchas à signer la promesse de vente de la friche industrielle des chais Monnet à un investisseur azerbaïdjanais

OLIVIER SARAZIN
o.sarazin@sudouest.fr

Dans son édition du 22 avril, « Sud Ouest » assurait que la cession des chais Monnet à Cognac était imminente... C'est le cas. Hier soir, le Conseil municipal a autorisé Michel Gourinchas, le maire, à signer une promesse de vente avec Javad Marandi, cet homme d'affaires azerbaïdjanais qui souhaite aménager un hôtel grand luxe sur la friche industrielle. Montant de la transaction ? 2 millions d'euros...

Le dossier a été voté à l'unanimité. Pourtant, Noël Belliot (UMP) et son groupe, ainsi qu'Isabelle Lassalle (FN), n'ont pas donné un blanc-seing à la majorité municipale. Ils ont considéré que le projet avait le mérite de sauvegarder un patrimoine menacé, mais ont formulé de nombreuses remarques.

Combien de chambres ?

Noël Belliot, tout d'abord, a rappelé combien Michel Gourinchas aurait fait preuve d'une « aveuglante naïveté », de 2009 à 2014, lors des négociations avec les sociétés Terriade, Cela et Hélios.

Puis l'opposant a posé plusieurs questions : « Pourquoi signer une promesse de vente et non un compromis, plus contraignant pour l'acheteur ? Pourquoi le projet diffère-t-il de celui qui fut présenté en décembre dernier au Conseil municipal ? Dans son hôtel de luxe, l'investisseur ne prévoit plus 96 chambres mais 102. Il n'aménage plus huit suites mais dix. En-



Patrick Sedlacek, premier adjoint, et Noël Belliot, porte-parole du groupe d'opposition. Un seul argument les rapproche : le patrimoine menacé sera sauvegardé. PHOTOS TIFFANY ARNOULD

« On nous avait promis 3 000 m² de boutiques de luxe. Il n'y en a plus que 540 m² ! » Noël Belliot (UMP)

fin, la modification la plus notable concerne les boutiques de luxe, dont la surface totale passe de 3 000 mètres carrés à seulement

540 ! Je m'étonne. On nous avait parlé d'un ensemble capable de concurrencer Paris et ses Champs-Élysées ! »

Réponses de Patrick Sedlacek, le premier adjoint : « Notre avocate, M^{me} Braastad-Tiffon, a considéré qu'une promesse était suffisante. Il y a peu de clauses suspensives et elles ne sont pas d'ordre financier. L'acheteur ne va pas emprunter. Il a les deniers pour payer. La promesse est l'acte juridique qui convient le mieux [...]. Sur les cham-

bres, les boutiques, je n'ai pas de réponse. Le maître d'œuvre de M. Marandi, le cabinet Ertim, travaille. »

Isabelle Lassalle, de son côté, a dit voir « arriver des capitaux étrangers avec méfiance » mais a ajouté : « M. Marandi nous propose de sauvegarder le patrimoine industriel et de créer quelques emplois. Je vais donc voter pour... »

La promesse de vente devrait être signée la semaine prochaine. Sans doute mercredi.

Les autres dossiers étudiés hier soir

Enseignement privé. Confrontée à un contexte budgétaire tendu, l'équipe Gourinchas a décidé de réduire sa participation au financement de l'Ogéc, l'Organisme de gestion de l'enseignement catholique. Désormais, la municipalité n'aidera que les écoles primaires sous contrat avec l'État (c'est une obligation légale), mais pas les maternelles. La diminution sera néanmoins progressive : l'aide facultative baissera d'un tiers en 2015, de deux tiers en 2016, puis sera supprimée en 2017. Exemple : cette année, le versement s'élèvera à 223 000 euros, contre 258 930 euros en 2014. À droite, le groupe Belliot a voté contre, tout comme les deux élus FN. Le dossier (déjà abordé le 9 avril) a suscité de nouveaux échanges musclés mais courtois. Richard Ferchaud, indigné, a fustigé une « décision idéologique et politique » qui remettrait en cause les principes « d'équité,

d'égalité et de fraternité ». Claude Guindet a répliqué que ce choix n'était « ni immoral ni amoral mais juste ». Selon lui, la Ville applique « le droit, tout le droit, rien que le droit ».

Expo François I^{er}. En marge de l'exposition « François I^{er}, ce roi made in Cognac », visible jusqu'à fin juin à l'Espace découverte, la municipalité va éditer un livret « Laissez-vous compter la Renaissance à Cognac » et organiser de multiples animations pédagogiques. Elle sollicite à ce titre différentes aides et demande 4 000 euros au Département, 4 000 euros à la Région et 17 000 euros à la Direction régionale des affaires culturelles.

Place François I^{er}. Cognac a peu de réserves foncières et peu de sous pour préempter si une opportunité se présente. Aussi, la mairie a-t-elle fait appel au partenaire privilégié des collectivités publiques :



La place François I^{er}, où l'EPF pourra désormais acheter. o.s.

l'établissement public de Poitou-Charentes (EPF), un vrai professionnel de l'urbanisme. Cette structure étatique, capable de mobiliser beaucoup d'argent, intervient à Cognac dans différents secteurs : le site des Verriers (où un nouveau quartier devrait sortir de terre), l'ancien hôpital, les bords de Charente, la rive gauche, et une bonne partie du

centre historique. Cependant, la convention signée en juin entre la Ville et l'EPF ne concernait pas la place François I^{er}. Cet oubli sera vite réparé... Il se murmure que deux locaux commerciaux vacants intéressent l'EPF et la mairie : ceux jouxtant l'agence « Sud Ouest » et l'ancienne pharmacie près du Crédit lyonnais.

Taxe sur la publicité. En 2008, Cognac instaurait une taxe locale sur la publicité extérieure. Un tarif dérogatoire de 15 euros par mètre carré était instauré. Il n'a pas bougé depuis. Il passera à 15,4 € en 2016.

École Jean-de-La-Fontaine. Sa fermeture à la rentrée suscite toujours bien des commentaires. Déclaration d'Isabelle Lassalle (FN) à ce sujet : « Je ne peux souscrire à l'argument de Mme Péchevis, qui dit que fermer cette école, c'est faire mourir le centre-ville. Le centre-ville, à Cognac, est déjà mort ! »

De gros buveurs au pays des Vikings

FORUM SPIRIT VALLEY Hier, à la Salamandre, 80 spécialistes du monde des spiritueux ont planché sur le marché du Nord de l'Europe

Au septentrion de l'Europe, on ne voit pas beaucoup le soleil mais on boit beaucoup d'alcool ! Selon une étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) publiée en 2012, les Scandinaves (Islandais, Norvégiens, Suédois et Danois) et les Finlandais consomment 10,4 litres par an, contre 12,5 litres en moyenne en Europe et 6,1 litres dans le monde.

L'Europe du Nord, eldorado des spiritueux ? On en discutait, hier, au Palais des congrès de la Salamandre, où le 7^e forum Spirit Valley a réuni environ 80 professionnels.

« En Norvège, le cognac est si connu et si apprécié, qu'il suffit de demander un "kafe avec" pour qu'on serve votre tasse fumante avec un verre de cognac », a rapporté Pascal Lecamp, cadre chez Business France (fusion de l'Agence française pour les investissements internationaux, l'Afi, et d'Ubifrance).

Six millions de bouteilles

Ce spécialiste des pays nordiques a expliqué comment et pourquoi ce marché de seulement 25 millions d'habitants pesait lourd. « Toujours en Norvège, on considère que chaque habitant boit une demi-bouteille de cognac par an. Et cette donnée statistique ne tient compte que des achats du secteur monopolistique, soumis à de lourdes taxes ! Or, dans les pays nordiques, le secteur "duty free", sur les ferries et dans les aéroports, est très important », a ajouté M. Lecamp.

Stéphane Feuillet, statisticien au Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC), est quant à lui entré dans le détail des chiffres. Le marché du cognac en Europe du Nord est évalué à 16 000 hectolitres d'alcool pur, soit environ six millions de bouteilles. Cela n'est pas négligeable : à titre de



Une vieille réclame pour le cognac Larsen, marque créée en 1926 par le Norvégien Jens Radar Larsen. COLLECTIONS DES MUSÉES DE COGNAC

comparaison, un peu moins de 39 millions de cols sont écoulés dans la grande Europe. Mais la consommation en Scandinavie et en Finlande évolue. En quinze ans, elle a chuté de moitié. « On boit moins et mieux. Le consommateur ne cherche plus systématiquement l'ivresse », ont expliqué MM. Lecamp et Feuillet.

Constat partagé par Hervé Bache-Gabrielsen, patron de la société du même nom, qui a, quant à lui, parlé des opportunités du marché scandinave, où les goûts évoluent. « On y buvait des cognacs ronds et boisés. Aujourd'hui, le consommateur apprécie des notes plus fruitées, plus florales. Ce marché est un marché de niche. Nous y avons lancé des millésimes

en demi-bouteille ou des cognacs brut de fût, qui n'ont pas été réduits et dont la teneur en alcool approche les 50 % », a témoigné M. Bache-Gabrielsen.

Ce négociant a également rappelé l'histoire de ces négociants cognaçais scandinaves, dont il incarne la quatrième génération : « Au XIX^e siècle, les grandes maisons employaient des intermédiaires commerciaux qui maîtrisaient bien les langues nordiques et anglo-saxonnes. Certains de ces agents se sont installés en Charente et sont devenus négociants. C'est le cas de mon arrière grand-père Thomas Bache-Gabrielsen, mais aussi des Larsen et des Braastad. »

O. S.

Sports : les subventions baissent

FINANCES Les aides de la municipalité s'élèvent à 31 680 €, contre 37 200 € l'an passé

Comme toutes les associations cognacaises priées de se serrer la ceinture, les sportifs épaulés par la municipalité de Cognac sont invités à participer aux efforts budgétaires jugés nécessaires par l'équipe Gourinchas. Hier soir, lors de la réunion du Conseil municipal, les élus ont approuvé une diminution de l'enveloppe allouée aux principaux clubs : 31 680 € cette année contre 37 200 € en 2014. Il y a des perdants et des gagnants, et la « règle » des moins 10 % n'est pas appliquée de façon uniforme, comme l'avaient déploré Noël Belliot (UMP) et Isabelle Lassalle (FN), lors de la précédente réunion du Conseil municipal. Romuald Carry, adjoint aux sports, avait alors expliqué les « modulations » par différents facteurs, comme la variation du nombre d'adhérents.



Axelle Rogeon, jeune espoir des Dauphins cognacais. PH. ANNE LACAUD

Inégale répartition des fonds

■ Voici le détail des subventions allouées : Académie Pythagore, 150 € (250 € l'an passé) ; ACERS, 350 € (550 €) ; AC sports de glisse, 400 € (600 €) ; aikido, 400 € (600 €) ; Ailes cognacaises, 1 300 € (1 500 €) ; amicale bouliste de Crouin, 200 € (400 €) ; cercle de l'épée, 3 400 € (4 550 €) ; club bouliste cognacais, 800 € (1 000 €) ; boxe française, 200 € (250 €) ; dauphins cognacais,

9 000 € (7 250 €) ; badminton, 400 € (500 €) ; cyclotourisme, 200 € (200 €) ; quad field drivers, 350 € (600 €) ; volley-ball, 200 € (250 €) ; gym volontaire, 600 € (800 €) ; sabots verts, 800 € (1 000 €) ; taekwondo, 400 € (600 €) ; haltérophilie musculation, 1 930 € (1 300 €) ; tennis de table, 7 000 € (8 200 €) ; union vélocipédique, 3 600 € (4 800 €).

CHATEAUBERNARD

En route pour le championnat régional



Le président de l'AS Verriers et les vainqueurs et finaliste du challenge Lucien Brouillet. PHOTO S.B.

L'association sportive des Verriers Châteaubernard recevait les passionnés de boules lyonnaises pour le challenge Lucien Brouillet, dimanche dernier, au boulodrome des Quillettes. Les vainqueurs du tournoi sont Robert Gendron et Patrick Couret de La Boule gondrevilloise. De leur côté, Anthony Winterstein (qui avait fait le déplacement de Bergerac) et Bruno Bouvy, de l'association bouliste de Châteauneuf-sur-Charente, terminent deuxièmes.

À l'issue du concours complémentaire, Jean-Marc Mesuron et André Nicolas, de l'association bouliste de Châteauneuf-sur-Charente, ont battu Patrick Manon et Vincent Fernandez de l'association bouliste de Soyaux.

Les femmes aussi

Ce même dimanche, les femmes jouaient aussi. Elles étaient quatre

équipes à disputer le championnat départemental de boules lyonnaises en triplète.

L'équipe de Julia Carneiro, associée à Valérie Jillardéau (membre, comme elle, du club bouliste de Cognac) et à Jacqueline Gendron, membre de la boule gondrevilloise, obtient le titre de championne départementale.

Sur la deuxième marche du podium se hissent Joëlle Lichtlin, de l'association bouliste de Châteauneuf-sur-Charente, Jacqueline Gignat de l'amicale bouliste angoumoisine et Michèle Ribouveau, de l'association sportive des Verriers Châteaubernard. Les deux triplètes sont qualifiées pour le championnat régional à Saint-Savin (Vienne) le 21 juin, ultime étape avant le championnat de France à Saint-Denis-lès-Bourg (Ain) les 24, 25 et 26 juillet.

Sandra Balian



Les championnes et finalistes départementales, aux côtés du président du club bouliste de Cognac, Francis Fleuranceau. S.B.

Priorité à la lutte contre le dépôt sauvage des déchets

CONSEIL MUNICIPAL
Plusieurs sujets d'ordres sanitaires ont été évoqués mercredi soir

DAVID GAUTHIER
barbezieux@sudouest.fr

« Ces incivilités se multiplient ». Le maire de Barbezieux, André Meuraillon, a ouvert le volet administration générale par ces mots, mercredi soir lors de la réunion du Conseil municipal. Les délibérations portaient sur une tarification d'intervention pour les dépôts sauvages de déchets. En d'autres termes, une amende pour toute personne déposant ses ordures sur la voie publique. « Il s'agit parfois de gens extérieurs à la commune », insiste l'édile.

Le montant de la contravention s'élèvera à 75 euros. Une tarification fixe, ciblant les petits dépôts, « mais qui pourra être réévaluée chaque année », précise le maire. Cette somme est considérée comme une participation aux frais d'intervention. L'autre but est de soulager les services techniques de la commune et la police municipale, souvent « appelée pour sanctionner et ramasser ». « Ce n'est pas leur rôle ! » La motion a été acceptée à l'unanimité.

Trop d'animaux errants

La divagation des animaux domestiques relève de l'autorité de la mairie. Mais elle ne veut plus supporter seule les frais relatifs à la prise en charge d'un animal. André Meuraillon a listé des « frais de personnel, de déplacement, de garde, de



La mairie souhaite sanctionner les pollueurs par des contraventions. PHOTO ARCHIVES MAURICETTE BOUTIN

« Les incivilités se multiplient. Parfois, par des gens extérieurs à la commune »

nourriture, de soin... » Les animaux doivent être récupérés par la fourrière de Mornac. Dans de rares cas, les élus ont dû eux-mêmes se déplacer jusqu'au refuge. « Cela prend du temps et coûte de l'argent », a résu-

me le maire, qui a proposé de faire supporter tous ces frais aux propriétaires des bêtes.

Joël Guern, élu de l'opposition, s'est montré sceptique sur la possibilité de retrouver les maîtres, comme sur leur volonté de régler ensuite la somme. « Dans plus de 50 % des cas, ils sont solvables », a tranché André Meuraillon.

Une fourrière à Barbezieux

Après les animaux à quatre pattes, les bolides à quatre roues. Le maire a abordé ensuite la question du sta-

tionnement gênant, abusif ou dangereux. Pour pallier à ce problème, une fourrière va être créée dans la commune avec le concours de la société Barbezieux Dépannage. Le tarif est en négociation. Le conducteur mal stationné pourrait payer 115 euros pour l'enlèvement d'un véhicule léger. Et jusqu'à 275 euros pour 45 jours de gardiennage.

L'accord avec le dépanneur prévoit également un service gratuit d'enlèvement de véhicules épaves. Personne ne s'est opposé à la motion.

■ CHAIS MONNET À COGNAC

La promesse de vente sera signée la semaine prochaine

Unanimité au conseil hier soir. Les élus ont autorisé le maire à signer la promesse de vente des chais Monnet aux Azerbaïdjanais.

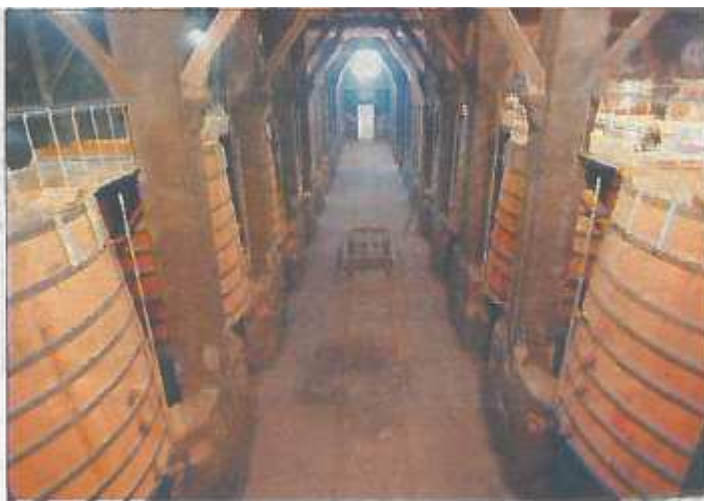
Stéphane URBAJTEL
s.urbaftet@charentelibre.fr

Unanimité. Comme un seul homme, hier soir, le conseil municipal de Cognac a autorisé le maire à signer la promesse de vente des chais Monnet. Étape décisive dans le processus engagé pour céder la gigantesque friche de la rue Firino-Martell, 25 450 m², aux investisseurs azébaïdjanais (1) pressés de la transformer en complexe hôtelier de luxe. «*La promesse de vente doit être signée dans le courant de la semaine prochaine*», a annoncé Patrick Sedlacek, premier adjoint de Michel Gourinchas.

Le grand argentier de la municipalité a décrit en détail le calendrier: dépôt du permis de construire et de démolir avant le 30 septembre. Un permis qui devra être validé le 30 avril 2016 «*au plus tard*». Et une signature de l'acte définitif fixée au 30 juin 2016. Le prix de vente n'a pas changé: 2 millions d'euros.

540 m² de commerces de luxe au lieu de 3 000

Le conseiller d'opposition UMP Noël Belliot a en beau se féliciter de la transaction en cours, il n'a pas manqué d'éplucher les termes de la promesse de vente. Pour dénicher quelques éléments nouveaux, ou du moins différents du projet décrit à l'origine par les



25450 m² vendus aux investisseurs azébaïdjanais pour 2 millions d'€. Photo archives CL

émissaires du groupe Marandi. D'abord le nombre de chambres dans l'hôtel étoilé: le descriptif en annonce 102 quand le chiffre révélé au départ était de 96. Si ce changement est à la marge, ce qui l'est moins, c'est l'espace qui sera dédié aux commerces de luxe: «*540 m²*», lit-on dans le document quand, jusqu'alors les investisseurs avaient clamé leur souhait d'en réaliser sur 3 000 m². «*On nous avait parlé d'un ensemble commercial d'importance pour concurrencer Paris et les Champs-Élysées. Qu'en est-il exactement ?*», a interrogé Noël Belliot. La majorité l'a reconnu, elle n'est, à cet instant, pas en mesure de répondre. Autre source d'inquiétude de l'opposant:

quid de la restauration de l'Orangerie ? On se souvient qu'à l'heure de défendre le projet, le groupe Marandi avait proposé, en guise de bonus, d'offrir la restauration du petit bâtiment des jardins de l'hôtel-de-ville. Avec l'ambition d'y créer un lieu culturel pour célébrer «*l'amitié entre la France et l'Azerbaïdjan*». Cette proposition n'apparaît pas dans la promesse de vente. «*L'Orangerie fera l'objet d'une convention spécifique, elle n'est pas liée au compromis présent*», a répondu Patrick Sedlacek pour rassurer.

Satisfaite comme tous les autres élus donc de la vente annoncée des chais cathédrale, Isabelle Lassalle, la conseillère Front national, a quand même regretté que dans ce projet, «*aucun investisseur français sérieux*» ne se soit fait connaître. Et rappelé sa «*méfiance a priori de voir arriver des capitaux étrangers*» dans cette affaire. Elle a fait un parallèle avec la récente annonce de la hausse de la fiscalité à Cognac (+13% sur la taxe foncière) pour dire, dans une déclaration teintée d'ironie, que ce coup de bambou a quand même du bon: le futur propriétaire des chais Monnet va ainsi en subir les conséquences et sacrément apporter sa contribution aux finances locales.

Critiques cinglantes de l'opposition

Noël Belliot a sorti l'artillerie lourde, hier soir. En début de séance, il a profité du dossier consacré au montant de la négociation entre la Ville et la société Terriade pour que cette dernière abandonne ses droits sur le compromis de vente précédemment signé sur les chais Monnet pour fustiger une majorité «*naïve*» dans la gestion de cette affaire. Elle s'est fait «*berner*» par les vendeurs. La présentation du dossier sur le nouveau système d'attribution des subventions aux clubs sportifs (largement remanié, lire CL d'hier), lui a donné l'occasion de dénoncer

«*de fait du prince*». Il considère le procédé «*mesquin*» et estime que le choix d'attribuer des aides aux uns plus qu'aux autres «*ne repose sur rien d'intelligent*». Romuald Carry, adjoint aux sports, a dû apprécier. Quand les élus sont revenus sur l'épineux dossier de contribution de la Ville au fonctionnement des écoles privées (elle va chuter de 108 000€ en trois ans, lire CL du 13 avril), l'étu d'opposition Richard Ferchaud a dénoncé un choix «*politique et idéologique*», «*moralement inacceptable*». Il a insisté: le privé «*n'est pas une école de nantis*».

(1) Le projet est porté par le capitaine d'industrie azébaïdjanais Javad Marandi. Il veut créer dans les chais un hôtel et des magasins luxueux. Un chantier à 60 millions d'euros avec le soutien du groupe hôtelier Abschoron.

Blues Passions boucle son édition

La 22^e édition du festival Cognac Blues Passions, qui se déroule du 30 juin au 4 juillet, est bel et bien ficelée. À deux mois de l'événement, l'équipe a officiellement présenté les artistes hier soir dans la salle voûtée du château de Cognac devant près de 300 personnes. Une fois n'est pas coutume, ce sont les bénévoles et les salariés de l'association qui ont tour à tour présenté un artiste qui leur tient à cœur.

«Il faut remettre les choses à leur place et reconnaître les gens pour ce qu'ils sont. Il y a une volonté de l'équipe de partager avec vous ce que la musique lui inspire, car, oui, il s'agit bien de partage», a rappelé Gwenaëlle Tranchant, en charge de la communication, en guise de préambule.

Au-delà des têtes d'affiche déjà annoncées comme Lenny Kravitz, Asaf Avidan, Charlie Winston ou George Ezra, le festival a cette fois dévoilé les artistes qui animeront le jardin public en journée, ainsi que ceux qui se produiront chez Martell sur la scène du 1715, Avenue du blues. La maison au martinet accueillera tour à tour les pianistes Jean-Pierre Bertrand, Ricky Nye, Lluís Coloma et Julien Brunetaud.

Les «Black Keys libanais»

Neuf formations musicales joueront dès 11 heures sur les petites scènes du jardin public du jeudi au samedi. Rivherside, Nico Wayne Toussaint's Mighty Quarter, No Money Kids, Kyla Box,

Grainne Duffy, They Call Me Rico, Thomas Ford, Carlton Rara et The Summer Rebellion se succéderont.

Les noms manquants de la soirée payante du samedi sont aussi connus. George Ezra et The Ting Things seront accompagnés d'Isaya, deux jumelles françaises au folk redoutable, de Manu Lanvin & The Devil Blues, un autre Français cette fois tourné vers le blues-rock, et enfin de The Wanton Bishops, aussi surnommés les Black Keys libanais.

Un concert privé de Vinz, le chanteur de Leon Newars & The Ghost Band, a clos la présentation.

Julie KOCH

Plus de détails sur <http://bluespassions.com/>